

Le bilan de compétences

Contexte et attendus de la prestation

Un salarié souhaite faire le point sur son parcours professionnel, repérer ses atouts et ses axes de progrès, définir ses besoins en formation, évoluer, changer de métier.

Le bilan de compétences lui permettra d'être accompagné dans sa réflexion et ses choix professionnels.

Contenus de la prestation

1. Accueil, détermination des attentes, des objectifs de travail et contractualisation
2. Phase exploratoire :
 - analyse du parcours,
 - repérage des compétences professionnelles,
 - identification des centres d'intérêts et des motivations professionnels,
 - évaluation des potentiels,

Et élaboration du projet à partir des éléments recueillis

3. Phase de confrontation au marché de l'emploi afin de vérifier le réalisme du projet
4. Phase de concrétisation du projet : prévision des étapes et des moyens nécessaires à sa réalisation

Méthodes pédagogiques

- . Les séances de travail alternent des temps d'entretien et de réflexion personnelle, des questionnaires et des tests adaptés
- . La prestation est modulable et adaptée aux besoins de chacun
- . Un suivi est assuré après la prestation
- . Constitution d'un portefeuille de compétences pour conserver et analyser les résultats du bilan
- . Elaboration d'un document de synthèse pour argumenter le projet
- . Les résultats du bilan vous appartiennent. Ils sont confidentiels

Public concerné

Toute personne qui souhaite faire le point et élaborer un projet professionnel, étudier la faisabilité d'un projet professionnel, donner un éclairage réaliste à ses perspectives professionnelles pour pouvoir évoluer.

Durée et organisation de la prestation

24 heures, généralement organisées en huit séances de 3 heures, étalées sur deux mois.